

# **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le huit du mois de juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

## **Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M. Loïc BROUSSEY, Mme Magali GRUDÉ, Mme Annick GUÉRAULT, M. Éric GUERRIER, Mme Sonia LOISEAU, M. Pascal MAUGEAIS, M. François PALUSSIÈRE, M. Jean QUAILLET, M. Laurent THEBAUD, Mme Rachelle TORCHY.

## **Étaient absents et excusés les conseillers municipaux suivants :**

M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU, Mme Morgane GUÉGUEN, Mme Chantal PHELIPOT, M. David POMMIER.

Mme Rachelle TORCHY a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021
- Tarifs 2021-2022 Restauration scolaire
- Tarifs 2021-2022 Garderie périscolaire
- Sécurisation des abords de l'école / Plan de financement et demande de subvention
- Travaux de voirie 2021 / Choix de l'entreprise
- Point sur les recrutements en cours- Décisions du maire
- Informations et questions diverses.

### **1. Ajout d'un dossier à l'ordre du jour**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

- **Extension/aménagement salle des fêtes / Plan de financement actualisé et demande de subvention sur le fonds de concours 2020-2023 de Laval Agglomération**

(Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2021**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2021.

(Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

### **3. N°2021-07-01 : Restauration scolaire : Tarifs des repas facturés aux familles / Année scolaire 2021-2022**

Le maire expose au conseil municipal le bilan financier de la restauration scolaire pour l'année 2020-2021. Celui-ci fait apparaître un déficit de 21 796,61 €, contre 20 235,12 € en 2018-2019. Les recettes sont en baisse (avec 34 359 € contre 36 906,10 € en 2018-

2019) du fait de la diminution du nombre de repas servis (confinement, Covid) pendant que les frais de personnel restent fixes.

Le maire expose également l'évolution du tarif des repas depuis 2015 :

	2015-2016*	2016-2017	2017-2018	2018-2019*	2019-2020	2020-2021
Repas enfant	3.80 €	3.80 €	3.85 €	3.85 €	3.90 €	3.90 €
Repas adulte	6.60 €	6.60 €	6.60 €	6.60 €	6.65 €	6.65 €

(\* ) changement de prestataire

Il indique que le renouvellement du marché de fourniture des repas, pour lequel CONVIVIO a été retenu, entraîne une hausse du prix à l'achat de 18 centimes/repas à partir de septembre 2021.

Compte tenu de ces éléments, le maire propose que la municipalité prenne en charge l'essentiel de cette hausse, mais qu'une augmentation de 5 centimes soit appliquée aux tarifs facturés aux familles, ce qui donnerait les tarifs suivants pour l'année 2021-2022 :

- Repas enfant : 3,95 €

- Repas adulte : 6,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

> Vu le décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 et notamment son article 2 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Décide de fixer comme suit les tarifs des repas pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Repas enfant : 3,95 €

- Repas adulte : 6,70 €

**Résultat du vote :**

- Pour : 5

- Contre : 4 (préférence pour une augmentation de 10 centimes)

- Abstention : 1

**4. N°2021-07-02 : Garderie périscolaire : Tarifs facturés aux familles / Année scolaire 2021-2022**

Le maire expose au conseil municipal le bilan financier de la garderie pour l'année 2020-2021. Ce bilan fait apparaître un déficit de 11 627,16 €, contre 415,26 € pour l'année 2018-2019. Cette hausse est liée au Covid et au confinement du printemps dernier, ainsi qu'à la présence d'un personnel recruté en renfort du service périscolaire, personnel qui ne faisait pas partie des effectifs en 2018-2019.

Le maire expose que, comme décidé lors du conseil municipal du 24 juin 2021, une apprentie va rejoindre l'équipe l'an prochain.

Le maire expose également l'évolution des tarifs de la garderie depuis 2015 :

	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2018-2019	Tarifs 2019-2020	Tarifs 2020-2021
Matin	1,40	1,42	1,42	1,42	1,45	1,45
Soir	2,45	2,50	2,50	2,50	2,55	2,55
Mercredi midi	0,60	0,68	0,68	-	-	-

Le **tarif de pénalité pour départ tardif** a été maintenu à 5€ par quart d'heure de retard après 18h45 en 2021-2022.

Compte tenu de ces éléments, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'augmenter les tarifs de la garderie pour l'année 2021-2022, mis à part le tarif de pénalité pour départ tardif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022, mis à part le tarif de pénalité pour départ tardif.

**Résultat du vote : Pour : 6 - Contre : 3 - Abstention : 1**

Le maire propose au conseil municipal qu'une augmentation de 5 centimes soit appliquée aux tarifs facturés aux familles pour la garderie du matin et du soir, le tarif de pénalité pour départ tardif étant maintenu, ce qui donnerait les tarifs suivants pour l'année 2021-2022 :

**Garderie matin : 1,50 €**

**Garderie soir : 2,60 €**

**Pénalité pour départ tardif : 5 € par quart d'heure de retard après 18h45.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022 :

**Garderie matin : 1,50 €**

**Garderie soir : 2,60 €**

**Pénalité pour départ tardif : 5 € par quart d'heure de retard après 18h45.**

**Résultat du vote :**

**- Pour : 5**

**- Contre : 1 (préférence pour une augmentation de 2 centimes)**

**- Abstention : 4**

## **5. Portail familles**

Le maire annonce qu'une subvention de 3 794 € (80 % des 4741,50 € subventionnables) a été attribuée au projet de portail citoyen dans le cadre du Plan de relance pour la Transformation numérique des collectivités territoriales.

Une formatrice de Berger-Levrault (l'entreprise retenue pour la mise en place de la solution) était en mairie le 6 juillet pour former les agents aux nouveaux outils numériques (logiciel, tablettes). Mme Sonia LOISEAU représentait la commission scolaire lors de cette formation.

Plusieurs questions ont été soulevées lors de cette journée en vue de la mise en œuvre de la solution pour la rentrée, l'idée étant de partir sur des bases simples en septembre et d'affiner le fonctionnement au fur et à mesure (des modifications seront toujours possibles par la suite). Une réunion de la commission scolaire sera programmée après un mois de fonctionnement au minimum afin de faire un premier point. Un retour sera demandé en amont aux représentants des parents d'élèves.

Le maire expose au conseil municipal les principes retenus pour le lancement du portail familles :

- **Délai d'annulation des repas** : actuellement, au plus tard la veille avant 10h. Avec les délais possibles de transmission, il faut avancer ce délai à **9h30 la veille**.

**Délai de réservation des repas** : comme actuellement, les repas devront être réservés le jeudi matin avant 9h30 précédant la semaine d'inscription (semaine suivante).

- **Mode de paiement** : le paiement par prélèvement ou par carte bancaire, qui nécessite des tests avec la Trésorerie, sera mis en place dans un second temps, en janvier 2022.

- **Téléphone portable du périscolaire** : il sera conservé pour les urgences et situations exceptionnelles.

Mi-juillet, un mail sera envoyé aux parents d'élèves afin de leur communiquer leurs identifiants pour le portail et le mode d'emploi à suivre. Les familles pourront ainsi créer leur compte et commencer à entrer leurs réservations de cantine.

Un courrier du maire (le traditionnel courrier de rentrée) complètera cet envoi pour présenter le nouveau système aux parents.

Le pointage sur papier des enfants sera maintenu en parallèle les premiers mois afin d'éviter tout problème de perte des données lors de la période test.

## **6. N°2021-07-03 : Sécurisation des abords de l'école / Plan de financement et demande de subvention**

L'ensemble des devis a été rassemblé pour la sécurisation des abords de l'école. Le projet adopté lors du conseil municipal du 24 juin 2021 consiste, entre autres, dans la mise en sens unique de la rue aux Canes et la fermeture à la circulation de la rue des Noyers autour de l'entrée de l'école.

Le marquage au sol pourra être fait cet été et une bonne partie des potelets positionnés d'ici la rentrée (resteront ceux à installer sur l'enrobé qui doit être refait rue aux Canes du côté de l'église).

Le **plan de financement** suivant est envisagé en vue de mener à bien ce projet :

<b>DEPENSES</b>	<b>en euros HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>en euros</b>
Etude Mayenne Ingénierie	720	Fonds de concours 2020-2023 de Laval Agglo* (50 %)	1454,60
Panneaux, supports et matériel de fixation	400	Autofinancement (50 %)	1454,60
Potelets et fourreaux	1348		
Marquage au sol	441,20		
<b>TOTAL</b>	<b>2909,20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2909,20</b>

\* 60 756 € sont fléchés vers la commune dans le cadre du fonds de concours 2020-2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- adopte le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise le maire à demander à Laval Agglomération une subvention de 1454,60 euros (50% du coût global) sur le fonds de concours 2020-2023 ;
- autoriser le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*(Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

## **7. N°2021-07-04 : Travaux de voirie 2021 / Choix de l'entreprise**

Le maire expose que trois entreprises ont été consultées, et 2 devis présentés pour les travaux de point à temps et de curage de fossés 2021.

- CHAPRON SAS a fait une offre à 11 658 euros TTC ;
- PIGEON TP a fait une offre à 12 850,08 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir l'entreprise la moins-disante, CHAPRON SAS, pour les travaux de point à temps et de curage de fossés 2021, pour un montant de 11 658 euros TTC.
- autorise le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*(Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

## **8. Aménagement de l'entrée de bourg route de la Croix Blanche**

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a été consulté pour l'aménagement de l'entrée de bourg route de la Croix Blanche. Le maire rappelle les principaux objectifs du projet : diminuer la vitesse à l'entrée de l'agglomération, sécuriser la sortie du lotissement en faisant respecter la priorité à droite, éviter l'accélération route de la Croix Blanche dans le sens sortie de bourg, intégrer des mobilités douces et préserver la végétation existante. Le 5 juillet, la technicienne du CAUE a présenté au maire et à la première adjointe 3 solutions. Celles-ci sont exposées au conseil municipal :

**1) Solution « Sobriété minérale » :** deux ralentisseurs, l'un placé juste avant l'angle du lotissement dans le sens Laval-Châlons, l'autre juste avant la sortie du lotissement pour faire respecter la priorité à droite, un parterre intégrant les arbres sur le côté de la route (entre les deux ralentisseurs) et une bande centrale légèrement en relief pour marquer les deux sens de circulation.

*Le maire souligne que cette solution rendrait difficile le passage des engins agricoles.*

**2) Solution « À l'orée du bois » :** deux ralentisseurs placés comme dans la solution précédente, auxquels s'ajouterait un terre-plein central arboré.

*Remarques du conseil : la voirie semble peu large pour réaliser cette solution, également inadaptée aux engins agricoles.*

**3) Solution « Chemin des fossés » :** 3 chicanes, la première marquant l'entrée en agglomération, la deuxième l'entrée de la maison située sur la gauche, et la troisième la sortie du lotissement. L'ensemble serait traité en zone 30. Un cheminement piétonnier doublerait la route et irait jusqu'au croisement avec la route des Fourneaux. Il pourrait être marqué par des plots (réfléchissants ou d'un autre type) ou une haie.

*Le CAUE propose des chicanes avec de la végétation, mais les arbres apportent de l'ombre et donc potentiellement du gel. Le maire souligne que de gros pots de fleurs comme dans le bourg pourraient être préférables. Dans cette hypothèse, la chaussée ferait 4 mètres de large, sachant que 3,50 mètres sont nécessaires pour le passage des engins agricoles.*

Le conseil municipal s'accorde à l'unanimité sur la 3<sup>e</sup> proposition. La commission travaux devra l'examiner et l'affiner lors de sa prochaine réunion. La solution pourrait être testée durant l'automne ou l'hiver prochain via l'installation de plots provisoires.

## **9. Point sur les recrutements en cours**

**Poste d'ATSEM** (remplacement de l'agent en disponibilité pour année scolaire 2021-2022)

Trois candidates ont été reçues en entretien à ce jour. Le recrutement est en bonne voie.

**Poste d'agent technique**

Un candidat a été reçu le 7 juillet, un autre doit l'être le 10 juillet.

### Poste de renfort périscolaire (remplacement de Célia)

Une candidature a été transmise par la Mission locale. Mme Chantal PHELIPOT, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, la rencontrera durant l'été en compagnie d'un ou plusieurs membres de la commission scolaire.

## **10. N°2021-07-05 : Salle des fêtes / Plan de financement actualisé et demande de subvention sur le fonds de concours 2020-2023**

Le plan de financement pour le chantier d'aménagement et d'extension de la salle des fêtes/cantine scolaire a été actualisé avec les montants désormais connus des marchés (montants TTC) :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	469 292,02	Fonds de concours Laval Agglomération 2016-2019	25000,00
Publications marché	1 958,59	Fonds de concours Laval Agglomération 2020-2023	48345,00
Maîtrise d'œuvre	35668,8	Contrat de territoire Département	8635,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	13 200	Fonds régional de développement des communes	50000,00
Bureau d'étude SPS	2082	DETR	125000,00
Diagnostic amiante	1212	Contrat de ruralité	20000,00
Etudes géotechniques	5748	Emprunt	125000,00
Mission contrôle technique	3222	FCTVA	93483,67
Matériel et mobilier de cuisine	30000	Autofinancement	74419,73
Passage Tarif jaune + raccordement	7500		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>569 883,41</b>	<b>TOTAL</b>	<b>569883,41</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le maire à présenter une demande de subvention de 48 345 euros (8,48 % du montant total TTC) auprès de Laval Agglomération sur le fonds de concours 2020-2023 ;
- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*(Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

## **11. Informations et questions diverses**

### **Travaux rue des Chênes**

Les travaux ont été réalisés plus rapidement que prévu. La réalisation du bicouche a débuté le 8 juillet.

### **Eco-pâturage**

Le devis demandé à Système Bêê pour installer des moutons au bassin d'orage de Longraye se monte à 546 euros TTC. La somme semble excessive au maire. Le conseil municipal confirme qu'il ne faut pas le retenir.

### **Archives municipales : mission terminée**

Un bilan de la mission archivage sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal. L'archiviste qui l'a réalisée pourrait y être invitée. Un article sur le sujet paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

### **Boîte à livres**

Les jeunes participants au chantier argent de poche de début juillet ont fabriqué une boîte à livres positionnée sous le porche à côté de la mairie.

### **Chaloon**

Le Chaloon a repris le 2 juillet en présence d'une assistance nombreuse. Un autre concert est programmé le 10 septembre prochain.

### **Pot de départ des agents**

Les enseignantes de l'école ont organisé le 6 juillet un pot de départ pour les trois agents qui quittent la collectivité à la rentrée. La municipalité organisera un autre temps convivial pour le départ de l'agent technique municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour et plus aucune question n'étant soulevée, le maire lève la séance à 22h40.

PV affiché le : *15/09/2021*

La secrétaire de séance  
Rachelle TORCHY



La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Pour le maire empêché  
Annick GUERAULT

